

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-019-15061/23/BM

■ Attribution des subventions d'investissement Politique de la Ville au titre de l'année 2023 - MGDIS n°5251, 5278, 6498, 5310, 6514, 5294, 5316, 4787, 5288, 6504 79845

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville.

Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, un contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires. Le Contrat de Ville a été prolongé jusqu'à la fin 2023 par délibération du bureau de la Métropole n° CHL-011-11973/22/BM du 30 juin 2022.

Le Contrat de Ville Marseille Provence Métropole couvre les quatre piliers attendus pour l'application de cette politique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi.
- La cohésion sociale.
- Le cadre de vie et renouvellement urbain.
- La citoyenneté et les valeurs de la République.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Concernant le Conseil de Territoire Marseille Provence, les quartiers ciblés par la Politique de la Ville sont au nombre de 38 : 35 à Marseille, 2 à Marignane, 1 à Septèmes-les-Vallons. A ceux-ci s'ajoutent trois quartiers dits « de veille » à La Ciotat.

De 2015 à 2023, l'EPCI assure donc le pilotage stratégique du contrat de ville sur les quartiers prioritaires et participe au programme d'actions, avec les moyens financiers qu'il alloue à cette politique.

Un appel à projet associatif commun aux quatre communes concernées a été lancé par la Métropole Aix-Marseille-Provence le 9 septembre, afin de faire émerger et soutenir des actions au service des habitants des quartiers prioritaires.

Les opérations d'investissement retenues pour des financements de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont détaillées ci-après et bénéficient de cofinancements.

Le montant total de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à 112 931 euros, dont la répartition s'établit comme suit :

Sur le Territoire du Grand Centre-ville, il est proposé de soutenir une structure :

Le Bouillon de Noailles est une association située dans le quartier de Noailles, dans un local de 200m2 organisé autour d'une cuisine professionnelle. La Cuisine de l'Arc accueillera le midi un restaurant d'insertion et solidaire et fonctionnera comme un tiers-lieu pour le quartier (lien social, mixité) et pour l'emploi (insertion professionnelle, formations ateliers réunions). Portée par une SCIC, elle permettra à une diversité de groupes socio-économiques de s'approprier le lieu et ainsi de favoriser la mixité sociale.

Le projet d'investissement consiste à acquérir du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, vidéoprojecteur etc.), de l'électroménager (armoire réfrigérée, machine à café, théière, bouilloire, fontaine à eau, etc.), du matériel de sonorisation (micro, chaîne hifi) et du mobilier (bibliothèque, tables, bancs, chauffeuses, etc.) afin de le mettre à la disposition des associations, de collectifs et des habitants du quartier.

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 10 692 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 8 553 euros.
Autofinancement : 2 138 euros.
Dossier MGDIS n°5251.

Sur le Territoire de Nord Est 13, il est proposé de soutenir deux structures :

L'association Multi-Passions est située au sein de la cité de Frais Vallon. Son but est de promouvoir des activités sportives et culturelles pour les habitants de Frais Vallon et alentours de tous âges. Il s'agit d'effectuer d'acquérir du nouveau matériel de sport ou de renouveler des équipements obsolètes.

Le projet d'investissement consiste à acquérir du matériel de musculation (vélos, tapis de course, rameurs etc.)

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 25 333 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 10 117 euros.
Ville de Marseille : 10 116 euros.
Autofinancement : 5 100 euros.

Dossier MGDIS n°5278 :

L'Association Grand Cœur est située à la Bégude Sud. Elle occupe des locaux mis à disposition par 13 Habitat. Ses objectifs sont de renforcer les échanges entre personnes de différents horizons, générations ou quartiers ; de lutter contre l'isolement ; et de pallier le manque d'activités culturelle et récréatives. Elle a donc mis en place différents ateliers tels qu'une bibliothèque parentale, des ateliers de bien-être, de couture, des cours d'alphabétisation et de boxe, des activités diverses pour les enfants, des repas partagés et des maraudes.

Pour ce faire, elle souhaite équiper ce nouveau local afin de proposer aux familles un lieu d'accueil adaptés aux besoins des habitants.

Le projet d'investissement consiste à acquérir de l'électroménager (micro-ondes, réfrigérateur, table de cuisson, hotte, four, congélateur etc.).

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 4 638 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 3 710 euros.
Autofinancement : 928 euros.

Dossier MGDIS n°6498.

Sur le Territoire de Nord Est 14, il est proposé de soutenir deux structures :

L'objectif culturel et social de l'ADCOMMEAM est d'œuvrer pour que la culture, l'art et les nouvelles technologies soient accessibles aux populations les plus défavorisées et celle qui ont le plus besoin de moyen d'expression, d'apprentissage et d'emplois. Pour ce faire, l'association a ouvert, au cœur du Grand Saint Barthélémy, un pôle ressources spécialisé dans les arts numériques de l'image et du son : EANIS (Espace des Arts Numériques de l'Image et du Son).

Afin de poursuivre son projet culturel et proposer des activités de meilleure qualité aux habitants, l'association souhaite équiper la salle de spectacle, le studio numérique et le plateau radio. Ce matériel permettra de travailler dans de meilleures conditions.

Le projet investissement consiste à acquérir du mobilier (bureaux, chaises...), du matériel de son (console numérique, table de mixage, micro, supports etc.) et vidéo (appareil photo, caméra, lumières etc.).

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 20 540 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 16 432 euros
Autofinancement : 4 108 euros

Dossier MGDIS n°5310.

L'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille (AP-HM) gère le centre de santé pluridisciplinaire situé à la cité des Flamants dans le 14^{ème} arrondissement. Ce projet est une priorité pour pallier les inégalités d'accès aux soins pour les habitants des arrondissements du nord de la ville, où les déserts médicaux sont importants.

Le principe est de délocaliser l'offre de soins de l'hôpital Nord, établissement de l'APHM, avec la présence d'une équipe comprenant des médecins, sage-femmes, infirmières, diététiciennes, psychologues.

Suite à son ouverture, le centre a besoin d'équiper le 2^{ème} étage du centre (5 cabinets de consultations + 1 salle d'atelier thérapeutique pour les patients) pour accueillir les patients dans de bonnes conditions.

Le projet investissement consiste à acquérir du mobilier (chaises chariots sièges de bureau, fauteuil, étrières, armoires bureaux caissons, bacs etc.) du matériel médico-technique (buste de dépistage, doppler, spiromètre, dermatoscope, lecteur, défibrillateur, tensiomètre etc.), de système d'information (imprimante, scanner, tablette etc.).

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 227 357 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 32 881 euros
Financement hors Politique de la Ville :
Ville de Marseille : 38 000 euros
Etat : 15 000 euros
Région : 56 357 euros
Autofinancement : 85 119 euros

Dossier MGDIS n°6514.

Sur le territoire Nord Littoral Est, il est proposé de soutenir deux structures.

Action Bomaye est une association culturelle qui a pour but d'aider les enfants par la promotion du « vivre-ensemble » à travers la prévention, l'éducation, le sport. Elle organise diverses actions telles que "la dictée pour tous" et "happy end" (le cinéma pour tous) et de l'aide au devoir, ateliers poterie, théâtre, art oratoire, cités fantastiques. Elle accueille du public de tout âge et réalise des actions sur tout le territoire.

L'association souhaite équiper son local pour poursuivre le développement de ses activités et installer divers espaces (informatique, cuisine, bureau et bibliothèque).

Le projet d'investissement consiste à acquérir du mobilier (armoire, étagère, porte, chaises, bibliothèque, canapé, table basse, porte-manteau etc.), de l'électroménager et du mobilier de cuisine (four, plaque de cuisson, plan de travail, mixeur, robot, climatiseur, évier, réfrigérateur mitigeur, hotte, meubles etc.) et du matériel informatique, audio et vidéo (ordinateurs, chaîne, imprimante, projecteur, écran, lecteur vidéo, etc.)

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 11 126 euros

Financement Politique de la Ville :

Métropole : 4 450 euros.

Ville de Marseille : 4 450 euros.

Autofinancement : 2 226 euros.

Dossier MGDIS n°5294.

L'association « We-Records » souhaite promouvoir l'égalité des chances dans la pratique artistique et favoriser l'accès à la réalisation audiovisuelle, cinématographique et aux nouvelles technologies de l'Information et de la Communication. Située au sein de la cité « La Visitation » dans le 14^{ème} arrondissement, elle accompagne depuis des années, des projets d'artistes indépendants et des événements artistiques et musicaux.

L'association a intégré son activité artistique à la vie de quartier dans le seul but d'y développer et de renforcer le lien social, en associant le public à des créations en co-construction avec les artistes avec notamment des ateliers participatifs. Elle a l'ambition de développer un Médialab pédagogique, informatique et numérique à la Visitation pour l'écriture du cinéma de fiction et du réel.

Le projet d'investissement consiste à l'acquérir du matériel audiovisuel et numérique des kits de prise de vue, de son et de montage (appareil photo, objectifs, films protecteurs d'écran, télécommande, microphone, amplificateur, canal de Sécurité, trépied).

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 17 454 euros.

Financement Politique de la Ville :

Métropole : 6 982 euros.

Ville de Marseille : 6 981 euros.

Autofinancement : 3 491 euros.

Dossier MGDIS n°5316.

L'Avenir Sportif des Aygalades est une association qui organise des animations sportives et culturelles susceptibles afin de favoriser une dynamique sur le quartier. Elle propose des activités omnisports tel que le football et participe à la création des conditions de développement du club en favorisant la citoyenneté et la convivialité.

L'association souhaite équiper le local mis à disposition par la ville.

Le projet investissement consiste à acquérir du mobilier (armoire, chaise, bureau, tableau, classeurs etc.), matériel audiovisuel, vidéo et de sonorisation (téléviseur et son support, barre de son, vidéoprojecteur, camera, etc.) matériel sportif (cages de but) et du matériel informatique (tablettes, ordinateurs, imprimante) et de l'électroménager (micro-ondes, aspirateur etc.).

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 11 260 euros

Financement Politique de la Ville :

Métropole : 9 008 euros
Autofinancement : 2 252 euros

Dossier MGDIS n°4787.

Sur le territoire Nord Littoral Ouest, il est proposé de soutenir une structure.

L'Association des Equipements Collectifs gère la crèche de la Castellane situé au sein de locaux mis à disposition par Unicil. Elle s'inscrit dans une démarche de développement et dans la construction de projets structurants pour ses habitants.

Le projet investissement consiste à acquérir du mobilier (tables, chaises, meubles divers, vestiaires, bancs etc.) et du matériel petite enfance (piscine à ballets, tapis etc.) ; et effectuer des travaux (peinture et enduits sur fissures murs, protection des portes et radiateurs, plomberie dans les sanitaires, etc.) pour sécuriser la crèche.

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 24 398 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 19 518 euros
Autofinancement : 4 880 euros

Dossier MGDIS n°5288.

Sur le territoire Tout Marseille, il est proposé de soutenir une structure.

L'association Initiative d'Ouverture à la Langue Française pour l'Egalité organise des ateliers pédagogiques dans divers QPV de Marseille (centres sociaux de Saint Antoine, Saint André, etc.) pour enseigner le français aux parents pendant que leurs enfants sont en aide aux devoirs ou en classe. Les cours sont aussi dispensés le soir pour les personnes travaillant en journée. Le matériel est destiné aux professeurs de FLE qui interviennent au sein de ces structures.

Le projet investissement consiste à acquérir du matériel informatique : ordinateur portable, vidéoprojecteur et une imprimante etc.), du matériel de sonorisation (enceinte connectée etc.).

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 1 600 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 1 280 euros
Autofinancement : 320 euros

Dossier MGDIS n°6504.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 concernant l'approbation du règlement budgétaire et financier métropolitain ;
- La délibération n°HPV 011-504/21/CT du 13 décembre 2021 portant création et affectation de l'opération d'investissement n°2022100700 « Financement investissements Politique de la Ville - Phase 2 » ;
- La délibération du Bureau de la Métropole n° CHL-011-11973/22/BM du 30 juin 2022 portant sur l'approbation des avenants portant protocoles d'engagements réciproques et renforcés aux six contrats de ville du territoire métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de Politique de la Ville.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de l'opération d'investissement portant sur le financement des investissements politique de la Ville sur le territoire Marseille Provence.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées des subventions aux organismes et associations suivants pour un montant total de 112 931 euros :

- Le Bouillon de Noailles : 8 553 euros.
- L'Association Multi-passion : 10 117 euros
- Association Grand Cœur : 3 710 euros
- L'Adcomeam : 16 432 euros
- L'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille : 32 881 euros
- L'Association Action Bomaye : 4 450 euros.
- L'association We Record : 6 982 euros.
- L'Avenir Sportif des Aygalades : 9 008 euros
- L'Association des Equipements Collectifs la Castellane : 19 518 euros.
- L'Association Initiative d'Ouverture à la Langue Française pour l'Egalité : 1 280 euros

Article 2 :

Est approuvé le modèle de convention ci-annexé, rappelant le descriptif des projets et permettant de définir les modalités de paiement pour les organismes et associations susvisés.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les conventions à venir.

Article 4 :

Les crédits nécessaires, soit 112 931 euros, sont inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence 2023 et suivant en section investissement : opération investissement n° 2022100700 « financement investissements Politique de la Ville – Phase 2 » enregistrée dans l'autorisation de programme 221103BP, chapitre 2022100700 nature 204182 fonction 052 sous le programme Politique de la Ville.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ